



Medecin conseil des assurances et medecin traitant

Par **jacky**, le **26/11/2008** à **09:59**

J'ai contacté une assurance prevoyance personnelle pour incapacité d'exercer ma profession en novembre suite à un handicap arthrosique, j'ai été arrêtée.

L'assureur a mandaté un médecin.

Du rapport d'expertise, il ressort que le médecin a écrit que l'arrêt de travail était injustifié et qu'il s'agissait d'une inaptitude à mon poste de travail.

Dans les semaines qui ont suivi, mon médecin traitant a represcrit un arrêt de travail en fournissant au médecin de l'assurance, les données médicales scientifiques qui le justifiaient et un nouveau certificat.

le médecin conseil a refusé de prendre en charge le nouvel arrêt au motif que l'expertise faite quelques semaines avant précisé que ce dernier était injustifié.

Quel recours ?

Par **jeetendra**, le **27/11/2008** à **08:45**

bonjour, il faut une expertise médicale indépendante pour départager l'assureur et l'assuré, voir saisir le médiateur en assurance, 11 rue de la la Rochefoucault, BP 907, Paris 75424, cédex 09, cordialement